



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 06 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 31 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Valérie ESCOFFIER, Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT

Excusés : Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Sandrine BOSCARO - Patrick GUIGNIER - Philippe LUYAT

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_02_06112023

Objet : Tarifs de redevance eau potable pour 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 05 décembre 2022 par laquelle a été fixée les tarifs applicables au service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Abonnement au service (part fixe) : 40 €/an
- Consommation : 1,25 €/m3 consommé
- Intervention des services communaux : 10 € / intervention

(ouverture/fermeture du branchement à la demande de l'abonné hors début ou résiliation d'abonnement – déplacement d'urgence chez un abonné pour un problème avant compteur – remplacement d'un compteur détérioré ou mal protégé par l'abonné).

Le Maire propose de ne pas modifier ces tarifs pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide de maintenir les tarifs applicables au service de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024 comme suit :

- Abonnement au service (part fixe) : 40 €/an
- Consommation : 1,25 €/m3 consommé
- Intervention des services communaux : 10 € / intervention

(Ouverture/fermeture du branchement à la demande de l'abonné hors début ou résiliation d'abonnement – déplacement d'urgence chez un abonné pour un problème avant compteur – remplacement d'un compteur détérioré ou mal protégé par l'abonné).

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication à la mairie le 09 novembre 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

